

# Enquête

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



## Comment placer vos économies ?

■ La Bourse dégringole et les petits épargnants font de moins en moins confiance aux banques. Quelle est la solution la plus sûre pour placer ses économies ? Nous avons mené l'enquête. Chez les banquiers et ailleurs...

Monsieur Durand est un jeune retraité. Il vit avec sa femme dans un appartement dont le loyer mensuel se monte à Fr. 1700.-, charges comprises. Ses rentes (AVS et 2<sup>e</sup> pilier) lui assurent un revenu mensuel de Fr. 5000.-, suffisant pour vivre décemment, puisqu'il n'a plus de charges familiales. Il vient de retirer Fr. 100 000.- d'une assurance vie et hésite au moment de placer son argent.

Faut-il choisir les actions, avec les risques que cela comporte, grignoter cette somme au fil des ans ou contracter une assurance en viager ? Aujourd'hui les meilleurs investis-

»»»

### Enquête

## Ce mois... dans Vie pratique

### 27 Enquête

Comment placer vos économies ?

### 30 Assurances

Les réserves de l'AVS

### 31 Info Seniors

Aider peut être épuisant

### 32 Pro Senectute

Angeline F., panthère grise

### 34 Droits

Effets généraux du mariage

### 34 Consommation

### 35 Sexologie

### 36 Genève, OCPA

### 39 Dans les cantons

### 40 Agenda

seurs tournent leur langue sept fois dans leur bouche avant de conseiller leurs clients.

Conseiller financier indépendant et président du Salon Investissima, Jean-Michel Genin avoue sans honte qu'il s'est trompé ces dernières années. «Il faut savoir qu'en matière de placement, il y a toujours un gagnant: la banque, qui prélève ses commissions.» Il précise aussitôt: «Je ne recommande pas aux seniors d'effectuer des placements trop agressifs, mais de les diversifier. Ils pourraient par exemple mettre une partie de leurs économies sur des fonds de placement adaptés, sur trois ou quatre ans. Quant aux obligations, elles proposent actuellement un rendement si faible qu'il est préférable de laisser son argent sur un compte bancaire.»

Ancien directeur de banque et jeune retraité, Rémy Strehl a adopté une stratégie qui a fait ses preuves. «J'ai toujours conseillé à mes clients un système de placement par tranches. Il s'agit de placer environ 30% de la somme en obligations et 10% en actions. Puis, il faut répartir 40% en bons de caisse, dans n'importe quelle banque, soit un quart à deux ans, un à trois ans, un à quatre ans et un à cinq ans. Le solde, environ 20% de la somme totale, reste sur un compte, afin de pouvoir en disposer rapidement en cas de besoin.»

Naturellement, ces placements prudents ne génèrent pas des intérêts faramineux. Les bons de caisse rappor-



J.-C. Curchod

tent entre 1,25 et 2% selon qu'on les place à deux ou à cinq ans. Soit à peine plus qu'un compte épargne. Lorsqu'on a déduit les frais et les commissions, il ne reste pas grand-chose. Mais au moins, l'argent est-il en sécurité.

«Il ne faut jamais laisser de l'argent sous le matelas, précise Rémy Strehl. Cela ne rapporte rien et c'est illégal. Quant à savoir quelle banque choisir, c'est aujourd'hui une question délicate. Certains établissements sont meilleurs que d'autres. *l'agefi*, le quotidien de la finance, en publie régulièrement le classement.»

## L'avis des banquiers

Quelle banque choisir pour placer ses économies? Difficile de répondre, car elles proposent souvent des produits identiques pour les sommes considérées comme modestes (on parle de «cacahuètes» au-dessous de six zéros). Si vous avez confiance en un conseiller, le mieux est de traiter avec lui et l'établissement qu'il représente. Dites-vous bien qu'il n'a aucun intérêt à vous faire perdre de l'argent. Les grandes banques ne sont pas très généreuses en matière

## Solide et social

On a toujours prétendu que la pierre représente le meilleur placement et cela se confirme chaque jour. Tout le monde n'a pas les moyens de s'offrir un appartement, une villa ou une résidence secondaire et les retraités songent rarement à bâtir, vu leur âge. Il existe pourtant une possibilité d'investir dans la pierre, même une petite somme, en acquérant des parts de fonds de placement immobilier. En Suisse romande, les trois fonds principaux (Solvalor,

La Foncière et le FIR) sont cotés en Bourse. Les parts sont faciles à acquérir, faciles à vendre. La gestion immobilière PBBG, située à Lausanne, propose actuellement des parts de Fr. 100.-, émises par l'association coopérative de La Maison ouvrière, qui fête ses cent ans. «Ce placement est à la fois très sûr et rentable, puisqu'il génère des intérêts de 4,5% par an, dit Thierry Martin, de PBBG. De plus, les porteurs de parts

ont un rôle social, puisque ces maisons à loyers réduits sont réservées aux personnes à faibles revenus.» Comme pour les obligations, un impôt est prélevé sur les intérêts à la source. Certains fonds paient même l'impôt (Solvalor). «Les investisseurs sont généralement des personnes entre 50 et 70 ans, qui recherchent un certain rendement, tout en ayant des préoccupations sociales», conclut Thierry Martin.

de rendement, mais elles sont à l'abri des mauvaises surprises. Pour un placement de Fr. 100 000.–, Edouard Duc, de l'UBS propose ceci: «En optant pour une politique d'investissement orientée exclusivement sur la sécurité, voici ce que nous suggérerions: Fr. 10 000.– placés en épargne et trois fois Fr. 30 000.– placés en comptes à terme à 3, 4 et 5 ans. Cette opération présente l'avantage d'être sûre, elle ne comporte pas de risques de change, mais de la flexibilité puisque les échéances sont échelonnées. Les coûts d'acquisition et de conservation sont modestes. Une diversification monétaire (euro) permettrait d'améliorer le rendement, pour autant que le client accepte de prendre un risque de change.»

Au siège romand des banques Raiffeisen, Christian Dubey déconseille les placements en actions ou en obligations. «Je ne pense pas qu'il y aura une reprise des Bourses avant six mois. Dans l'immédiat, je conseillerais à un client de laisser ses économies sur un compte d'épargne en attendant des jours meilleurs. Ou alors, il pourrait placer son argent sur une rente viagère à dix ans, ce qui générerait un taux de 7% environ. Dans tous les cas, je pense qu'il est sage de laisser quelques dizaines de milliers de francs sur un compte, pour faire face aux imprévus.» Petite précision: les succursales des banques Raiffeisen fixent chacune les taux d'intérêt des comptes épargne en fonction de leurs liquidités.

Tout comme son collègue de l'UBS, Christian Dubey propose l'alternative de l'assurance à prime unique. «Si le contrat est signé avant 66 ans, pour une durée minimale de 5 ans, l'argent placé est défiscalisé. C'est le seul instrument financier net d'impôts, si l'on observe les conditions définies.» Selon M. Duc, il faut toutefois compter une durée minimale de huit ans pour que les rendements soient intéressants...

A la Banque Migros, Pierre Barillet, responsable de la clientèle privée, précise que le compte épargne senior (dès 60 ans) assure un taux de rendement de 1,5%, sans frais. Ce n'est pas le Pérou! «On peut augmenter ce rendement en choisissant les obligations de caisse, qui garantissent le capital et proposent des taux en fonction de la durée du placement. Ce produit est assez demandé en ce moment et il rapporte 2% d'intérêts à cinq ans...»

## Les rentes viagères

Deux établissements sont spécialisés dans la gestion des rentes viagères. Les Rentes Genevoises et les Retraites Populaires. Du

côté de Genève, Miriana Starovic, conseillère de prévoyance, rappelle que seuls les habitants du canton ont accès à cette institution. «Notre but est de donner la possibilité à des personnes de tout âge de placer leur argent et de déterminer ce qui convient le mieux. Nous proposons tous les types de rentes: individuelles ou en couple, avec ou sans restitution, avec revenus immédiats ou futurs, etc. Les tarifs sont étudiés de cas en cas.»

Afin de déterminer le montant de la rente, il est important de connaître l'âge de l'assuré, son sexe, le montant du capital investi et les modalités de restitution. «Un homme de 65 ans qui verse Fr. 100 000.– recevra chaque année 5,06% de son capital s'il choisit une restitution en cas de décès et 5,89% sans restitution. Pour une femme, les chiffres sont légèrement différents, compte tenu de l'espérance de vie plus élevée. Elle recevra donc 4,89% de son capital avec restitution et 5,36% sans restitution.»

## L'avantage de la souplesse

A Lausanne, M. Cavin, conseiller aux Retraites Populaires, prend connaissance de l'exemple que nous lui soumettons. «Nous avons ce qu'il vous faut, dit-il sans hésiter. Notre produit s'appelle RP Vie Rente immédiate. L'assuré touchera chaque année une rente représentant 3,25% de son capital. A son décès, la totalité de la somme investie sera intégralement versée à ses héritiers, même si des rentes ont déjà été versées.» Cette solution a l'avantage de la souplesse, puisque l'assuré peut, en cas de besoin, racheter une partie de son capital (au maximum 45%). Naturellement, d'autres produits sont également proposés par les Retraites Populaires, où l'on s'adapte aux exigences des clients. «Tout dépend s'ils veulent grignoter leur capital ou laisser quelque chose à leurs héritiers. Je dirais qu'en moyenne, nos assurés calculent de manière à laisser environ le tiers de leur capital à leurs héritiers...»

Pourquoi attendre d'avoir passé l'arme à gauche pour songer à ses héritiers? Dans certains cantons, on peut effectuer des donations de son vivant. Ainsi, dans le canton de Vaud, il est possible de léguer chaque année Fr. 9999.– à chacun de ses enfants. Cette donation présente deux avantages: le fisc n'intervient pas et vos héritiers profitent de votre générosité lorsqu'ils en ont le plus besoin. Ils pourraient même vous remercier de votre vivant...

Jean-Robert Probst

## Les dix règles d'or

1. Avant de placer votre argent, informez-vous sur le rendement et les risques.
2. Si vous avez l'habitude de traiter avec un conseiller, faites-lui confiance.
3. Ne mettez pas vos œufs dans le même panier. Diversifiez vos placements.
4. Vous optez pour des actions: quelle somme d'argent êtes-vous prêt à perdre?
5. Calculez le montant que vous désirez conserver en liquide.
6. Après des années de dégringolade, l'or est en hausse et reste une valeur sûre.
7. Souvenez-vous que la pierre restera longtemps encore le placement le plus solide.
8. Dans la mesure de vos possibilités, effectuez des donations de votre vivant.
9. Evitez de placer l'argent sous votre matelas. C'est dangereux et illégal.
10. Renseignez-vous pour limiter les frais, les commissions et la part du fisc.

## Adresses utiles

**Rentes Genevoises,**  
place du Molard 11,  
1211 Genève 3,  
tél. 022 817 17 17.  
Internet: [www.r-g.ch](http://www.r-g.ch)

**Retraites Populaires Vie,**  
rue Caroline 11, 1001 Lausanne,  
tél. 021 348 23 29.  
Internet: [www.rpvie.ch](http://www.rpvie.ch)

**PBBG.** Gérances et Gestions immobilières, rue Beau-Séjour 15, 1002 Lausanne, tél. 021 345 36 36. Internet: [www.pbbg.ch](http://www.pbbg.ch)

**Le service cantonal du logement**  
vous fournira les adresses  
des coopératives d'habitation.